

DOCUMENTS A FOURNIR : 2 JOURS AVANT L'ADMISSION :

(avec les vêtements)

1 - **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :**

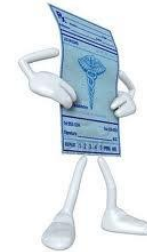
- Photocopie du livret de Famille, Carte d'identité, ou extrait d'acte de naissance
- Carte vitale, attestation d'assurance maladie,
- Carte de l'assurance complémentaire*,
- Dossier ADPA dûment complété** et Notification Aide Personnalisée à l'Autonomie
- Attestation d'assurance responsabilité civile*(actualisée tous les ans),
- Photo récente,
- Demande de prélèvement automatique (**entre le 10 et le 15 du mois**)
- RIB **récent**,
- Courrier Personnel
- Le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement remis, doivent être dûment complétés et signés, ainsi que les documents joints.**



* Il est fortement conseillé d'adhérer à une mutuelle complémentaire, et de contracter une assurance responsabilité civile

2 - **DOCUMENTS MEDICAUX :**

- Lettre du Médecin traitant résumant le suivi médical,
- Dernière prescription médicale,
- Dernières analyses.



3 - **DOCUMENTS POUR DOSSIER PRESTATION LOGEMENT :**

- Photocopie du livret de Famille, ou extrait d'acte de naissance, ou carte identité
- Photocopies des derniers titres de pension,
- Dernier** Avis d'imposition ou de non imposition,
- Dernière** déclaration de ressources,
- Relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - **AUTRE :**

- 1 Avance équivalent à 30 jours de frais de séjour = €,

Restituée à la fin du séjour, après déduction des frais de séjour restant à recouvrer sur présentation d'un certificat d'hérédité ou attestation notariale.

Pour Information :

☞ L'Etablissement n'est pas responsable de la perte ou du vol de bijoux, argent et autres objets de valeur si le Résident veut les garder avec lui.